

Poste informatique fourni par l'institution - À quoi ai-je droit ?

ATTENTION !!!

Veillez prendre note que ce site est remplacé par une nouvelle version.

Pour y accéder : <http://services-ti.medecine.umontreal.ca>

Vous pouvez copier ce lien et le mettre dans vos favoris

Ce site sera définitivement fermé à partir du 1^e décembre 2019.

Aucune mise à jour ne sera effectuée et les informations pourraient devenir erronées...

[Accueil](#) | [Services](#) | [Projets](#) | [FAQ](#) | [Chercher](#)

Si vous êtes un employé régulier (bureautique et gestion), l'Université vous fournira un poste informatique. Si vous avez besoin d'un poste plus performant ou d'un portable, vous devez en faire la demande auprès du responsable administratif de votre unité. Ce dernier devra assumer la différence des coûts d'acquisition.

Ce service est sous la responsabilité des TI de l'UdeM.

Si vous êtes enseignants...

...vous devrez utiliser l'allocation qui vous est octroyée pour l'achat de matériel informatique. Pour garantir le bon fonctionnement de celui-ci dans l'environnement universitaire et pour avoir droit au support offert par les TI de l'UdeM, nous recommandons très fortement l'acquisition d'un modèle normalisé.

Page propulsée par les TI

Poste de travail bureautique

Description du service

Ce service couvre la gestion d'un ordinateur bureautique PC, normalisé[1] et géré[2], tout au long de son cycle de vie : acquisition, installation, soutien, maintenance et retrait.

Inclusions

- Acquisition

- Installation

- Installation de l'ordinateur à partir de l'image-disque institutionnelle;
- Inscription du poste sur le réseau;
- Installation de périphériques (imprimante, disque dur externe);
- Installation de logiciels disponibles dans la logithèque;
- Transfert des données, s'il y a lieu;
- Sécurisation des portables.

- Soutien

- Installation de périphériques (imprimante, disque dur externe);
- Installation de logiciels disponibles dans la logithèque;
- Transfert des données, s'il y a lieu;
- Nettoyage de virus et réinstallation complète du poste, s'il y a lieu;
- Connectivité;
- Mise à niveau des postes.

- Maintenance

- Gestion automatique des mises à jour;
- Maintenance matérielle et demande de réparation auprès du fournisseur (INSO) au besoin.

- Retrait

- Récupération de l'ancien poste;
- Destruction des données.

Particularités du service

Le service s'applique :

- aux ordinateurs acquis par l'entremise des Technologies de l'information (TI), incluant les clients légers;
- à la demande de réparation chez INSO soumise par le technicien du Centre de services TI
INSO devient, par la suite, responsable de la suite des interventions.

[1] Poste normalisé : poste faisant partie de la gamme des postes d'ordinateurs sélectionnés par l'université et portant l'image disque institutionnelle non-altérée ou modifiée par l'utilisateur.

[2] Poste géré : poste inscrit au domaine SIM géré par les TI et bénéficiant des mises à jour automatisées.

À qui s'adresse ce service

Employé régulier

Limitations

Le service ne couvre pas :

- Les postes *Macintosh*;
- L'installation de périphériques spécialisés (microscope, appareil de mesure, etc.);
- L'installation des logiciels non disponibles dans la logithèque;
- Pour les postes multi-utilisateurs, la récupération des données est limitée au profil de l'utilisateur principal.

Conditions d'utilisation et responsabilités de l'utilisateur

- L'utilisation de l'ordinateur est limitée à l'usage professionnel;
- Étant la personne contact pour INSO en cas de bris matériel, l'utilisateur a la responsabilité d'assurer les suivis avec INSO.

Comment obtenir le service

Demander le service

Disponibilité du service

Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00.

Si le déplacement d'un technicien est nécessaire, il sera sur rendez-vous durant les jours ouvrables, selon les disponibilités du technicien sur place.

Délais de traitement des requêtes

Le délai de traitement dépend de la nature de la requête ou de l'incident, selon la nécessité d'une intervention à distance, sur place ou du fournisseur.

Comment obtenir du soutien

Mon ordinateur se verrouille après 15 minutes d'inactivité. Pourquoi ?

Tous les ordinateurs institutionnels ou normalisés des TI sont configurés de manière à ce qu'une session oisive soit automatiquement verrouillée au-delà d'un délai de 15 minutes. Même si vous changez ce délai, cette configuration sera réappliquée automatiquement pour tous les employés, sauf pour les professeurs et les chargés de cours.

Puis-je désactiver l'option obligeant à fournir mon mot de passe après une période d'inactivité?

Il n'est pas possible pour les employés de modifier cette option sur les ordinateurs institutionnels (postes normalisés intégrés au domaine SIM) sauf dans le cas des professeurs et des chargés de cours.

Pour toute autre question, veuillez compléter le

[Formulaire d'aide](#)

Tarifs

Budget MAO Campus.

Règles de tarification

Toute réparation matérielle doit être effectuée par le représentant des TI auprès de son fournisseur. Si l'appareil n'est plus sous garantie et que les TI ne peuvent le réparer, les TI le remplacent par un poste similaire.

Voici la liste des postes normalisés :

- [PC](#)
- [MAC](#)

Autres questions fréquentes dans ce domaine

- [Matériel informatique - Comment choisir un modèle qui sera supporté ?](#)
- [Poste informatique fourni par l'institution - À quoi ai-je droit ?](#)

[>>> Consulter la FAQ](#)

[Nous contacter](#) | [Lexique](#) | [Qui nous sommes](#)

Bureau des services technologiques de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal